



N°..23378/18../CNSS/DG/DAICE-SP

COMMUNIQUÉ

Opération de bilan de vie des pensionnés et rentiers relevant du régime de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale du Togo et résidant sur le territoire national

2^{ème} semestre 2018

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) porte à la connaissance des bénéficiaires de pensions et de rentes relevant du régime de ladite institution et résidant sur le territoire national que, l'opération semestrielle de bilan de vie en vue du paiement des pensions et rentes du premier semestre 2019, se déroulera sur la période du **05 novembre au 14 décembre 2018 sur toute l'étendue du territoire national.**

L'opération se tiendra simultanément à Lomé et à l'intérieur du pays suivant le calendrier général ci-après :

LOCALITES	DATES DE CONTRÔLE	SITES DU CONTRÔLE	HORAIRES DU CONTRÔLE	
			Matin	Après - midi
DIVISION MARITIME-GOLFE (ZONE GRAND LOME)	Du 05 novembre au 14 décembre 2018	Division CNSS Lomé (Hanoukopé)	Tous les jours, sauf les samedis, dimanches et les jours fériés	
DIVISION MARITIME-GOLFE (PREFECTURE DE L'AVE)	Les 29 et 30 novembre 2018	Bureaux de la Préfecture de l'Avé (KEVE)	8 H à 13H	14 H à 17 H
DIVISION MARITIME-GOLFE (PREFECTURE DU ZIO)	Du 03 au 07 décembre 2018	Relais de la Mairie de Tsévié		
DIVISION MARITIME-LACS (ZONE ANEHO)	Du 05 novembre au 07 décembre 2018	Division CNSS Aného et dans les différentes préfectures de la zone		
DIVISION DES PLATEAUX	Du 05 novembre au 14 décembre 2018	Division CNSS Atakpamé et dans les différentes préfectures de la région des plateaux		
DIVISION CENTRALE	Du 05 novembre au 07 décembre 2018	Division CNSS Sokodé et dans les différentes préfectures de la région centrale		
DIVISION DE LA KARA	Du 05 novembre au 07 décembre 2018	Division CNSS Kara et dans les différentes préfectures de la région de la Kara		
DIVISION DES SAVANES	Du 05 novembre au 07 décembre 2018	Division CNSS Dapaong et dans les différentes préfectures de la région des savanes		

Boulevard Eyadema 1 BP 69 Lomé 1 et 1 BP 199 Lomé 1 LOME - TOGO Tél: (228) 22 25 96 96 Télécopie : (228) 22 51 99 26

BIA-TOGO 00136280001 - 64
BTCI 05904200167 - 58
ECOBANK 7010231400063401
BOA 01002 001103970008 39

CCP - LOME 6310002011001000
BPEC 11354150018
Diamond Bank 223004172016-68
SOCIETE GENERALE 01900 000024320101 46

UTB 310040544004000
SIAB 01251104005071
ORABANK Lomé 030301992001-83
CORIS BANK 01001 000241024101 96

A cet effet, le Directeur Général de la CNSS invite les pensionnés et rentiers concernés à se présenter sur les différents sites de l'opération munis des documents suivants :

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, nouveau permis de conduire, livret d'épargne) en cours de validité ;
- la notification d'attribution du droit ou le reçu du dernier bilan de vie, portant les références du/des droit (s).

NB : Les bénéficiaires ayant procédé à des changements d'identité (noms et prénoms) doivent se munir des copies légalisées des jugements rectificatifs des actes de naissance.

A Lomé, afin d'éviter des bousculades aux guichets de contrôle de la **Division régionale CNSS de Lomé à Hanoukopé**, les bénéficiaires relevant de la commune de Lomé et des préfectures du Golfe et d'Agoè-nyivé sont invités à respecter le calendrier ci-après établi à leur intention :

Groupes de bénéficiaires	Site de contrôle	Dates de passage au contrôle
<ul style="list-style-type: none"> • Pensionnés et rentiers percevant leurs droits à la BPEC et dont les numéros de droits sont compris entre 36 et 35 000 	DIVISION MARITIME- GOLFE - AGENCE CNSS LOME (HANOUKOPE)	Du 05 au 09 novembre 2018
<ul style="list-style-type: none"> • Pensionnés et rentiers percevant leurs droits à la BPEC et dont les numéros de droits sont supérieurs à 35 000 		Du 12 au 16 novembre 2018
<ul style="list-style-type: none"> • Pensionnés et rentiers percevant leurs droits à : <ul style="list-style-type: none"> ➤ FUCEC ➤ COOPECTRASSTO ➤ COOPEC-AD ➤ ORABANK 		Du 19 au 28 novembre 2018
<ul style="list-style-type: none"> • Pensionnés et rentiers percevant leurs droits à : <ul style="list-style-type: none"> ➤ CCP ➤ SPT ➤ UTB, ➤ ECOBANK ➤ BIA 		Du 29 novembre au 05 décembre 2018

<ul style="list-style-type: none"> • Pensionnés et rentiers percevant leurs droits à : <ul style="list-style-type: none"> ➤ BICI ➤ SIAB ➤ BANQUE ATLANTIQUE ➤ BRS ➤ BSIC ➤ DIAMOND BANK ➤ BOA ➤ SOCIETE GENERALE ➤ CORIS BANK 		<p>Du 06 au 11 décembre 2018</p>
<p>Tous les retardataires</p>		<p>Du 12 au 14 décembre 2018</p>

Les pensionnés et rentiers résidant dans les **préfectures du Zio, de l'Avé et dans les préfectures couvertes par les divisions CNSS d'Aného, d'Atakpamé, de Sokodé, de Kara et de Dapaong** sont priés de se conformer aux communiqués détaillés de passage les concernant qui seront diffusés sur les médias locaux, affichés dans lesdites divisions, aux chefs-lieux de leurs préfectures de résidence et déposés auprès des responsables locaux de la FENARET/CNSS.

Le Directeur Général de la CNSS rappelle aux bénéficiaires concernés que le paiement des droits de ceux qui ne se présenteront pas à cette opération sera, conformément au code de sécurité sociale, suspendu provisoirement à compter du 1^{er} janvier 2019.

Fait à Lomé, le **23 OCT 2018**

Le Directeur Général



Ingrid AWADE